

Suppression de la 3ème tranche du CESU : plus de 45 000 agents concernés !

Le gouvernement a décidé dans le budget 2014 de supprimer la 3ème tranche du CESU (Chèque Emploi Service Universel) destiné à la garde des jeunes enfants de 0 à 6 ans.

Cela concerne les fonctionnaires percevant plus de 2 500 €/mois.

Plus de la moitié des agents de l'Education nationale qui pouvaient bénéficier du CESU en sont maintenant exclus (voir tableau ci-dessous des bénéficiaires du CESU en 2012).

Les 2 tranches restantes sont de 385 € ou 655 €. Une majoration de 20% du montant de l'aide sera accordée aux parents isolés (agents en situation monoparentale).

Par ailleurs, les Assistants d'éducation embauchés par les collèges et lycées en sont exclus encore cette année.

Baisse du salaire net en janvier, suppression de prestations sociales, menace sur le déroulement de carrière.

Ca commence à faire beaucoup ! La politique d'austérité du gouvernement doit cesser !

Montreuil, le 13 février 2014

Bénéficiaires en 2012 du CESU au ministère de l'Education nationale

Montant des Tranches	Nombre de bénéficiaires	%
220 €	45 935	50,4%
385 €	28 527	31,3%
655 €	16 638	18,3 %
Total bénéficiaires	91 100	100 %

 Tranche supprimée en 2014

